



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du 6 Avril 2017

OBJET : 2017/12_COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de délégués en exercice : 66	L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE SIX AVRIL A 18H30 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur HENRI TANDONNET
Présents : 47	M. CHOLLET, Mme IACHEMET, M. FELLAH, M. PINASSEAU, Mme LAUZZANA, M. LUSSET, Mme BOULMIER, Mme GROLLEAU, M. PECHAVY, Mme KHERKHACH, Mme GALISSAIRES, M. EYSSALET, M. DEZALOS, M. LAUZZANA, Mme JUILLIA, Mme VERLHAC, M. DUBOS, Mme TANASSICHIOU, Mme MAILLARD, M. CONSTANS, M. GARCIA, M. MIRANDE, Mme LOUBRIAT, M. DELBREL, Mme CAMBOURNAC, M CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. PLO, M. GRIMA, M. DE SERMET, M. GUATTA, M. GILLY, Mme BONFANTI-DOSSAT, M. LABADIE, M. TANDONNET, M. GINCHELOT (<i>suppléant de M. PIN</i>), M. PRADINES, M. DELOUVRIE, M. DAUZON (<i>suppléant de Mme JULIEN</i>), M. MOYNIÉ, M. FOURNET (<i>suppléant de Mme LAMENSANS-GARIBALDI</i>), M. COLIN, Mme GALAN, M. LABORIE, M. DREUIL et Mme LAFFORE.
Absents : 19	Mme BRANDOLIN-ROBERT, Mme MAIOROFF, M. HERMEREL, Mme FRANCOIS, M. GUIGNARD, M. DUPEYRON, Mme CASSAN-GABRIELE, M. DEBLADIS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, M. TREY D'OUSTEAU, Mme RICHON, Mme BARAILLES, M. MEYNARD, M. BOCQUET, Mme MEYNARD, M. SARRAMIAC, M. BACQUA et M. DIONIS DU SEJOUR.
Pouvoirs : 9	Mme FRANCOIS à M. CHOLLET, Mme MAIOROFF à M. LUSSET Mme LEBEAU à M. DEZALOS, M. TREY D'OUSTEAU à M. LAUZZANA, M. PANTEIX à Mme JUILLIA, M. MEYNARD à M. GARCIA, Mme BARAILLES à M. MIRANDE, M. BOCQUET à Mme BONFANTI-DOSSAT, Mme MEYNARD à M. DELBREL.
Date d'envoi de la convocation en recommandé : 31/03/2017	

Expose :

Chers Collègues,

Bilan de l'exercice écoulé, le Compte Administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2016.

Dans un contexte économique national qui reste difficile en raison des contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales notamment à travers la mise en œuvre du plan de redressement des comptes publics, le résultat de l'exercice 2016 reste à un niveau très acceptable.

Dans ce contexte, l'Agglomération d'Agen est plus que jamais un partenaire et un soutien pour ses communes membres tant au niveau du fonctionnement (*attributions de compensation et dotation de solidarité représentant plus de 20% de ses dépenses totales de fonctionnement*) que de l'investissement (*fonds de solidarité territoriale abondé de 3M€ par an*).

Dans le même temps, l'importance des investissements à réaliser en rive gauche et notre volonté de maintenir un niveau de service public correct notamment en termes de transport et sur les aménagements de réseaux de sa compétence (*voiries d'intérêt communautaire, éclairage public, pluvial ...*) exigent de la collectivité une réelle maîtrise à la fois de son niveau d'épargne brute et de sa capacité de désendettement.

Avec une épargne brute de 24,2% et une capacité de désendettement de 5,1 ans à la clôture de l'exercice 2016, l'Agglomération tient le cap financier qu'elle s'est fixé dès le début du nouveau mandat en avril 2014 et préserve ses marges de manœuvre.

Pour chacun des 10 budgets de l'Agglomération (un budget principal et 9 budgets annexes), vous seront présentées les principales réalisations en fonctionnement et en investissement ainsi que les principaux ratios de pilotage.

I - BUDGET PRINCIPAL

L'année 2016 poursuit la mise en œuvre de la mutualisation effective depuis le 1^{er} Janvier 2015. Cela se traduit comptablement par la prise en charge sur le budget principal de l'Agglomération de l'ensemble des dépenses et recettes (*directes et indirectes*) liées au personnel de l'Administration commune (*Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen*).

Toutefois, afin de permettre une comparaison à périmètre constant des charges et ressources propres à l'Agglomération et aux compétences qu'elle exerce statutairement, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen.

A - UN NIVEAU D'EPARGNE BRUTE QUI PROGRESSE

1) Les soldes intermédiaires de gestion

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA15	CA 2016		CA16	% Var. CA16/CA15	Variation CA16/CA15
		Dépenses	Recettes			
+ 70 Vente de produits	1 917		1 649	1 649	-14,0%	-268
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	33 574	10 851	47 268	36 417	8,5%	2 843
+ 74 Dotations et subventions	13 577		12 334	12 334	-9,2%	-1 243
+ 75 Produits de gestion courante	1 083		794	794	-26,7%	-289
Recettes courantes de fonctionnement (A)	50 151	10 851	62 045	51 194	2,1%	1 043
- 60 Achats	3 069	3 097		3 097	0,9%	28
- 61 Services extérieurs	9 286	9 455		9 455	1,8%	169
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 103	2 648		2 648	-14,7%	-455
- 65 Charges de gestion courante	8 105	7 575		7 575	-6,5%	-530
Dépenses externes de fonctionnement (B)	23 563	22 775	0	22 775	-3,3%	-788
Valeur ajoutée (C = A - B)	26 588			28 419	6,9%	1 831
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	153	93		93	-39,2%	-60
- 012 Charges de personnel nettes (012 - 013)	13 725	15 031	1 170	13 861	1,0%	136
Dépenses internes de fonctionnement (D)	13 878	15 124	1 170	13 954	0,5%	76
Epargne de gestion (E = C - D)	12 710			14 465	13,8%	1 755
+ 76 Produits financiers			4	4		4
- 66 Charges financières	1 711	1 271		1 271	-25,7%	-440
Résultat financier de fonctionnement (F)	1 711	1 271	4	1 267	-25,9%	-444
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	10 999			13 198	20,0%	2 199

Ce tableau met en exergue les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement par nature et décompose la constitution des principaux soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, épargne de gestion et enfin épargne brute (*ici calculée hors dépenses et recettes exceptionnelles*). Leur comparaison avec l'exercice précédent permet d'en mesurer les évolutions.

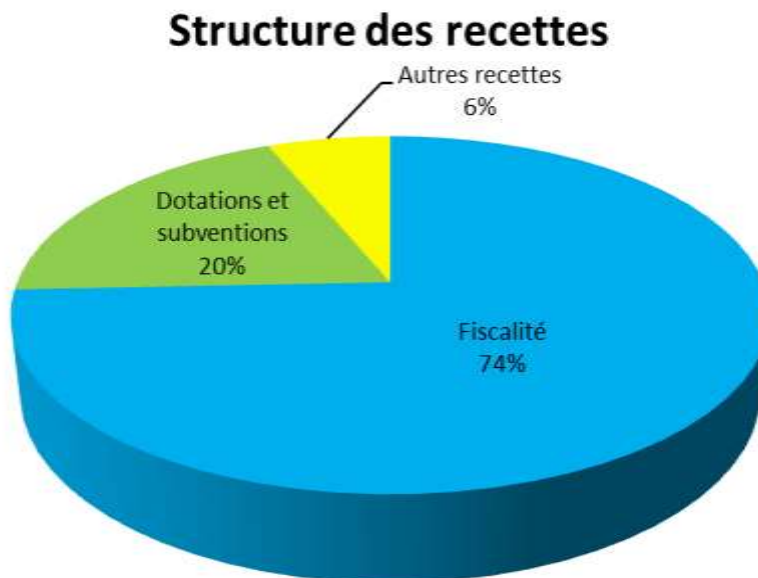
Au total, les recettes réelles de fonctionnement (*hors exceptionnelles*) s'élèvent à 63 215K€ contre 61 308K€ en 2015 soit une progression de 3,1%.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (*hors exceptionnelles*) s'élèvent à 50 021K€ contre 50 309K€ en 2015 soit une diminution de 0,6%.

In fine, l'épargne brute enregistre une progression de 20%, s'établissant à 13 198K€ contre 10 999K€ en 2015.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen sont composées aux $\frac{3}{4}$ par le produit de la fiscalité. La deuxième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Les autres recettes (*produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante*) ne représentent que 6% des ressources de l'Agglomération.



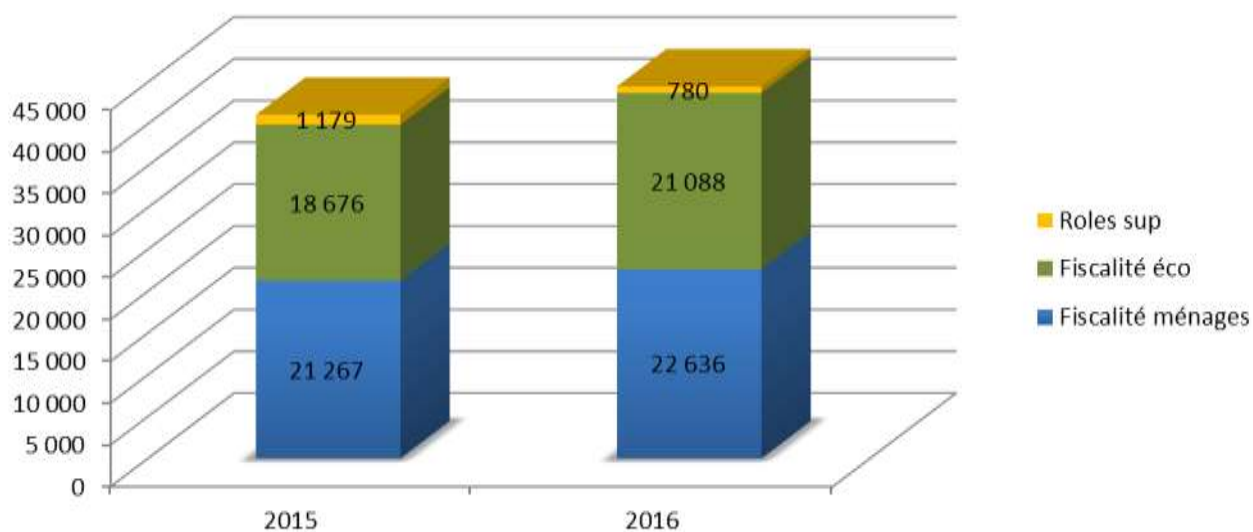
a- La fiscalité

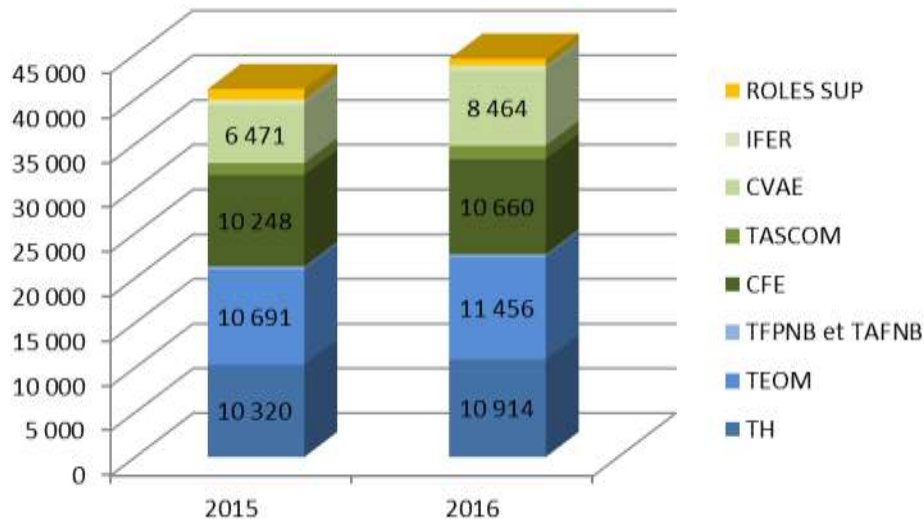
Les ressources fiscales sont issues majoritairement des taxes dites « ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui ont progressé de 6,4% entre 2015 et 2016.

Le second pilier de la fiscalité communautaire repose sur les impôts dits économiques acquittés par les entreprises du territoire qui ont progressé de 12,9% en 2016 :

- contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER).

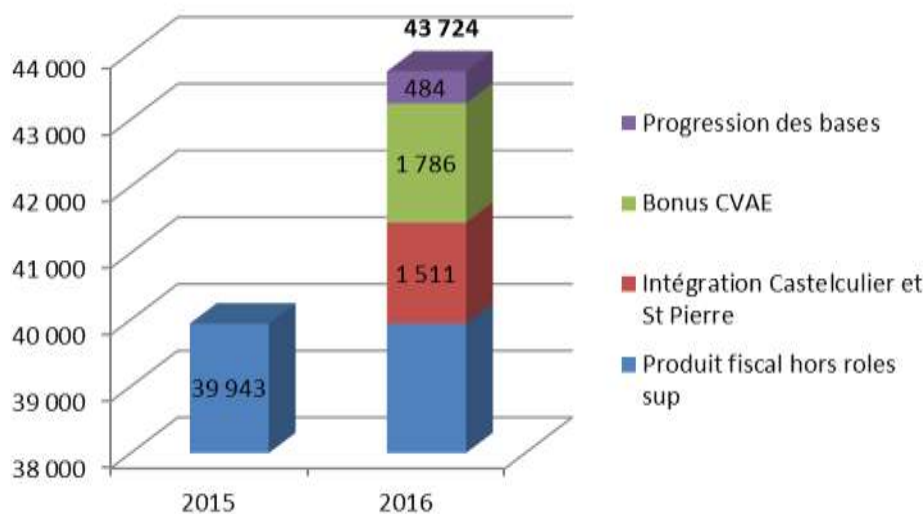
Enfin, chaque année, sont encaissés des rôles supplémentaires liés à des régularisations opérées sur des taxations des années antérieures. Leur montant fluctue beaucoup d'une année à l'autre.





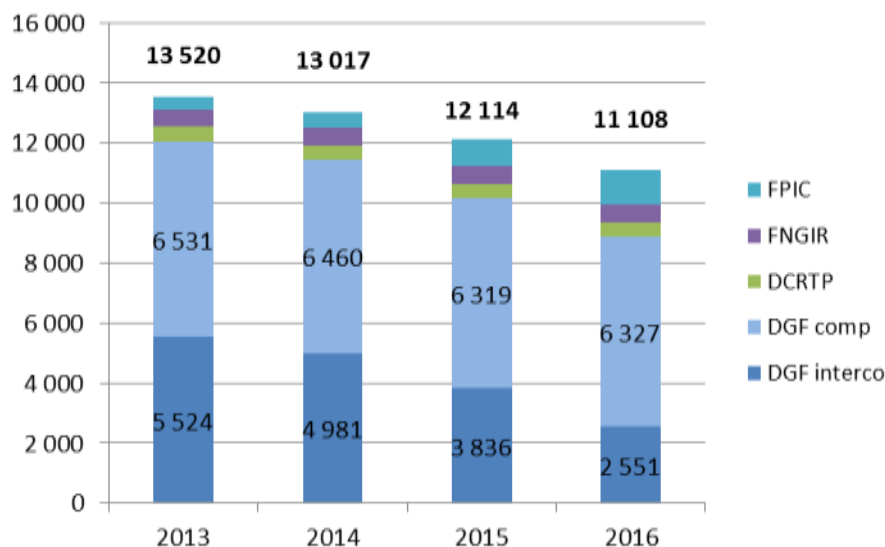
En 2016, l'Agglomération d'Agen a perçu (hors rôles supplémentaires) 3 781K€ de produit fiscal supplémentaire par rapport à 2015. Ce gain de produit fiscal provient :

- à 47% de la progression du produit de CVAE qui a profité de résultats exceptionnels du groupe BMS-UPSA en 2014 et des effets de la territorialisation de cet impôt (effet dont l'AA va perdre le bénéfice en 2017 du fait de la scission du groupe en deux branches distinctes en avril 2015),
- à 40% de l'intégration des communes de Castelculier et Saint Pierre de Clairac au 1^{er} janvier 2016 dont une partie de la fiscalité a été transférée à l'AA (transfert de fiscalité par ailleurs compensé par l'attribution de compensation versée par l'AA à ces communes),
- à 13% par la progression des bases des autres taxes.



b- Les dotations

Les dotations enregistrées au chapitre 74 sont en baisse d'un peu plus de 10% par rapport à 2015.



Cette baisse provient essentiellement de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (*DGF*) qui comporte deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. La DGF subit en effet, pour la 3^{ème} année, une diminution au titre de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques (*CERFP*). Cette baisse est de 1 276K€ en 2016, soit -12,6% par rapport à 2015. Au total, en 3 ans, l'AA aura perdu plus de 3M€ de DGF, soit plus du ¼ de ce que représentait cette dotation en 2013.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	Baisse cumulée 2013-2016
Dotation d'intercommunalité	5 523 629	5 513 440	5 569 150	5 523 519	
CERFP 2014		-532 915	-527 293	-530 078	
CERFP 2015			-1 206 102	-1 212 367	
CERFP 2016				-1 230 067	
Dotation d'intercommunalité après CERFP	5 523 629	4 980 525	3 835 755	2 551 007	-2 972 622
Dotation de compensation	6 530 773	6 459 840	6 318 857	6 327 210	-203 563
Total	12 054 402	11 440 365	10 154 612	8 878 217	-3 176 185
<i>Evol / n-1</i>		-5,1%	-11,2%	-12,6%	-26,3%

c- Les autres recettes

L'évolution des autres recettes est moins aisée à commenter car un certain nombre d'entre elles ont été imputées sur de nouveaux comptes en 2016. C'est par exemple le cas pour les aides de la CAF et de la MSA au fonctionnement des crèches et des centres de loisirs qui sont passées du chapitre 70 au chapitre 74 ou du remboursement versé par certaines communes à l'Agglomération d'Agen pour l'entretien de leur voirie communale qui est passé du chapitre 75 au chapitre 70.

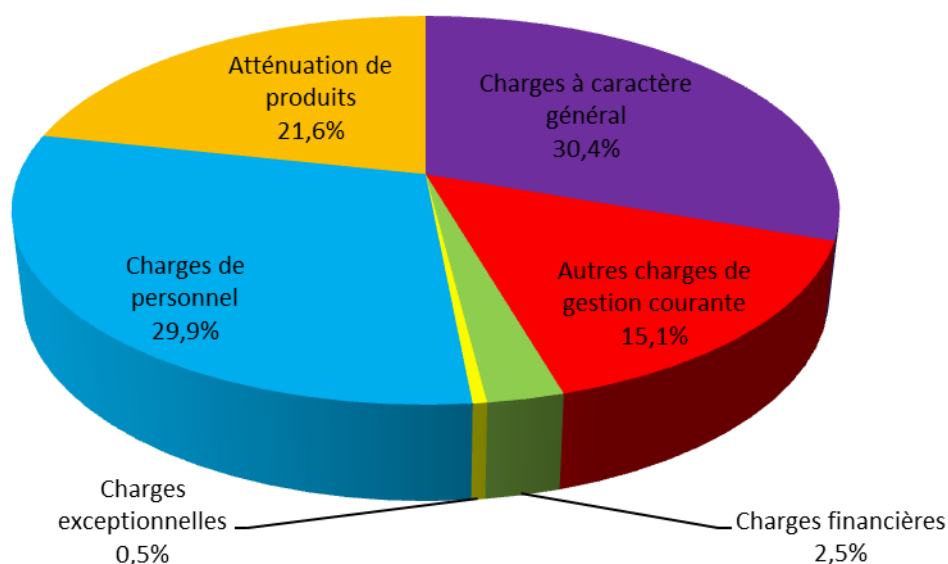
Les autres évolutions significatives sur ces chapitres sont les suivantes :

- une baisse des recettes liées à la valorisation des déchets issus du tri (*notamment papier et plastique*) au chapitre 70,
- un changement de méthode de calcul des remboursements des charges de gestion courante par les budgets annexes eau et assainissement au budget principal qui conduit à la réduction de leur montant au chapitre 75,
- une baisse des droits d'entrée perçus en 2016 pour la piscine Aquasud et une baisse de la participation versée par le Conseil départemental pour l'utilisation des gymnases.

3) Les dépenses de fonctionnement

Les deux principaux postes de dépenses sont sans surprise les charges à caractère général (*chapitre 011*) et les charges de personnel (*chapitre 012*) et représentent chacun environ 15M€ soit 30% des dépenses totales. Suivent ensuite les atténuations de produits (*chapitre 014*) constituées principalement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité versées aux communes. Enfin, les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*), représentant 15% du budget, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées aux différents organismes.

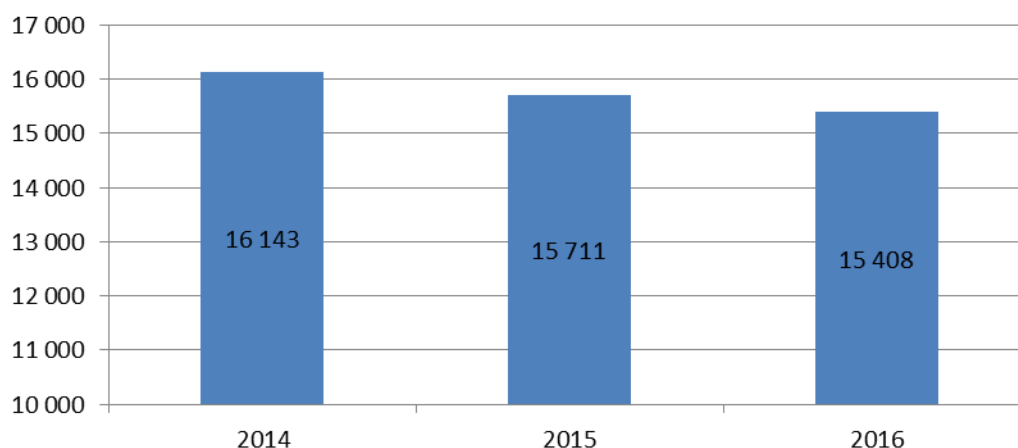
Structure des dépenses de fonctionnement



a- Les charges à caractère général

Après une première réduction de 2,7% en 2015, les charges à caractère général enregistrent en 2016 une nouvelle baisse de 1,9%. Cette baisse sur 2 années consécutives laisse penser que les effets positifs de la mutualisation (regroupement et rationalisation des achats) ont commencé à se faire ressentir.

Evolution des charges à caractère général (Chap 011 en k€)



b- Les charges de personnel

L'évolution de la masse salariale brute de l'Agglomération (chapitre 012) a, quant à elle, été contenue à +0,1%.

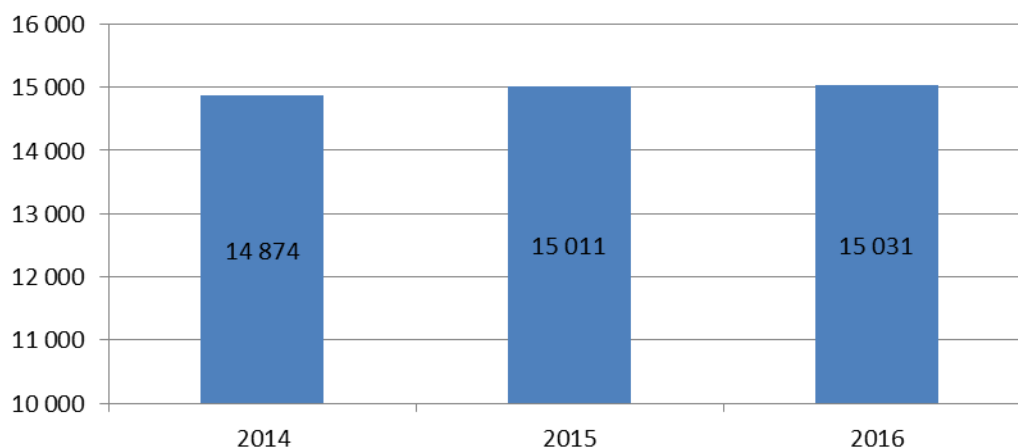
Les phénomènes qui ont eu un impact à la hausse sur la masse salariale sont les suivants :

- l'effet « glissement vieillesse technicité » (+0,51%),
- le protocole social (+0,2%),
- le recrutement d'agents contractuels notamment pour les remplacements de congés maternité ou maladie ou la reprise des agents de l'ex SIVOM Agen Est (+0,88%),
- l'augmentation des taux de cotisations sociales (+0,38%),
- l'augmentation du point d'indice (+0,23% au 1^{er} juillet 2016).

En parallèle, des économies sont venues atténuer ces effets haussiers :

- non-remplacement des départs, notamment départs à la retraite (-1,43%),
- baisse des heures supplémentaires (-0,63%),
- baisse de la cotisation d'assurance statutaire (-0,02%).

Evolution des dépenses de personnel (Chap 012 en k€)



c- Les atténuations de produits

Les attributions de compensation (AC) versées aux communes sont arrêtées chaque année sur la base des calculs établis par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ainsi, le volume des AC versées en 2016 progresse de près d'1M€ du fait des transferts actés par les CLECT du 15 février et du 16 novembre 2016 :

- intégration des communes de Castelculier et Saint-Pierre de Clairac,
- dissolution du SIVOM Agen Est et transfert de la gestion de la zone d'activité Jean Malèze par les communes de Castelculier, Agen, Boé et Bon-Encontre,
- transfert de la halte nautique de Boé.

Il est à noter que la subvention d'équilibre versée par le budget principal est en nette diminution (526K€ contre 1 215K€ en 2015). Ceci s'explique par les efforts de rationalisation menés sur le réseau de transport et qui seront évoqués plus loin lors de l'examen des résultats du budget annexe transports.

4) L'équilibre du service de la collecte

Combinant efforts de gestion (*renégociation du marché d'incinération, nouveau schéma de collecte*) qui ont permis de réduire les dépenses de gestion (-362K€) et les dépenses de personnel (-521K€ au total), et progression des recettes (+588K€ au total), le service de la collecte (*qu'une comptabilité analytique permet d'isoler au sein du budget principal*) dégage un excédent de fonctionnement d'un peu plus d'1M€ en 2016. Cet excédent de fonctionnement permettra de couvrir une partie du coût de rachat de l'usine d'incinération en cours de négociation (*cf. rapport spécifique séparé*) afin de limiter le recours à l'emprunt, même si le cahier des charges de la future délégation de service public prévoira que ce coût soit répercuté sur le futur délégataire.

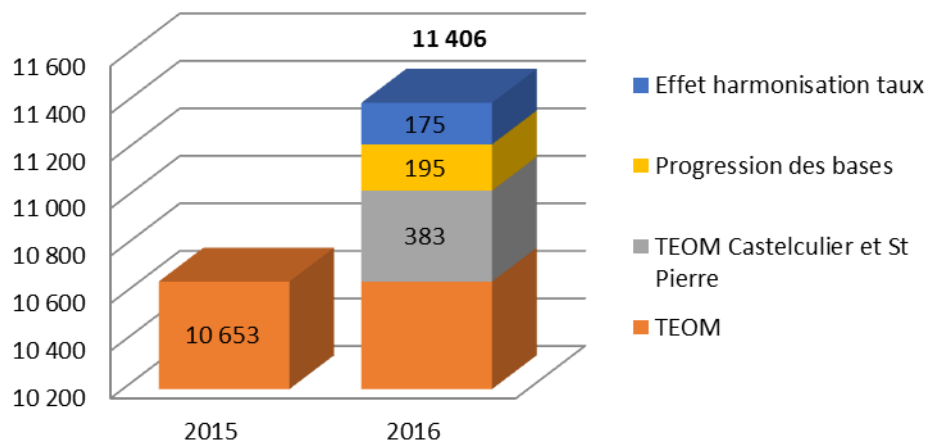
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	variations
Collecte et traitement	8 071	7 872	7 510	-362
Personnel net	4 428	4 245	4 197	-48
Amortissement	775	850	739	-111
Total dépenses	13 274	12 967	12 446	-521
Recettes traitement	1 614	1 773	1 626	-147
Redevance spéciale	544	544	514	-30
TEOM	10 505	10 691	11 456	765
Total recettes	12 663	13 008	13 596	588
Recettes - dépenses	-611	41	1 150	1 109

Il est à noter que la progression du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'explique à :

- 51% par l'intégration des communes de Castelculier et Saint Pierre de Clairac (qui s'est traduite par ailleurs par un transfert de charges équivalentes),
- 26% par la progression des bases,
- 23% par l'effet de l'harmonisation du taux à 11% sur tout le territoire.

Evolution de la TEOM



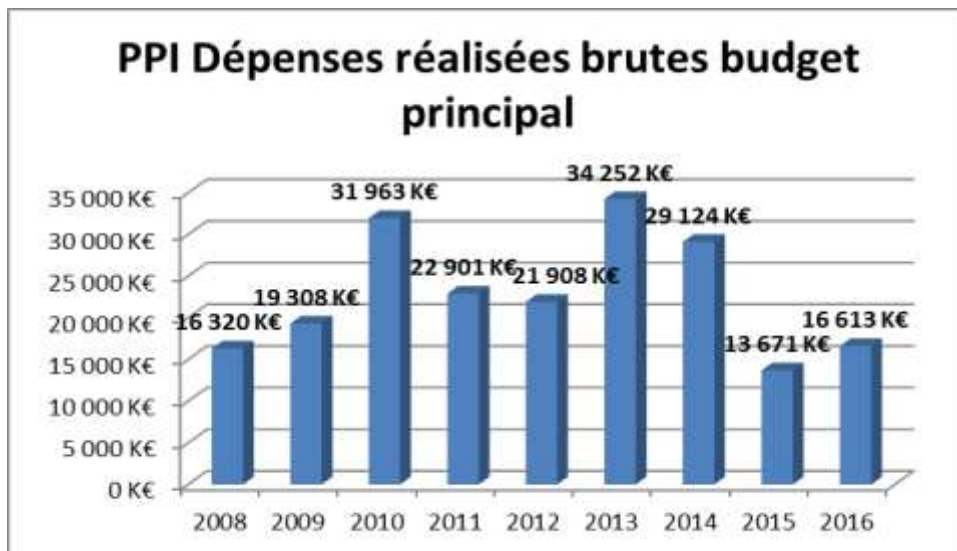
Compte tenu de ces éléments, l'Agglomération a dégagé, sur l'exercice 2016, 2 199K€ d'épargne brute (hors résultat exceptionnel) de plus que sur l'exercice 2015. En effet, l'épargne brute s'élève à 13 198K€, soit une progression de 20% par rapport à 2015.

En K€	CA	CA	CA
	2014	2015	2016
Dépenses de gestion	49 962	48 598	48 750
Recettes de gestion	59 287	61 308	63 219
Epargne de gestion	9 325	12 710	14 465
Frais financiers	1 201	1 711	1 271
Epargne brute (hors exceptionnel)	8 124	10 999	13 198
Taux d'épargne brute	15,8%	20,5%	24,2%

Ce bon résultat est principalement lié au surcroît ponctuel de CVAE sur l'exercice 2016 et à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,6% par rapport à 2015.

B – UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU MAIS PILOTE

Les réalisations sur le budget principal au titre de l'exercice 2016 relatives aux projets inscrits au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) représentent 16,6M€ d'investissement brut (contre 13,7M€ en 2015) et 14,6 M€ net après déduction des subventions (contre 6,8M€ en 2015). A mi-mandat, le rythme des investissements subit logiquement une accélération sensible qui devrait se confirmer sur les prochains exercices.

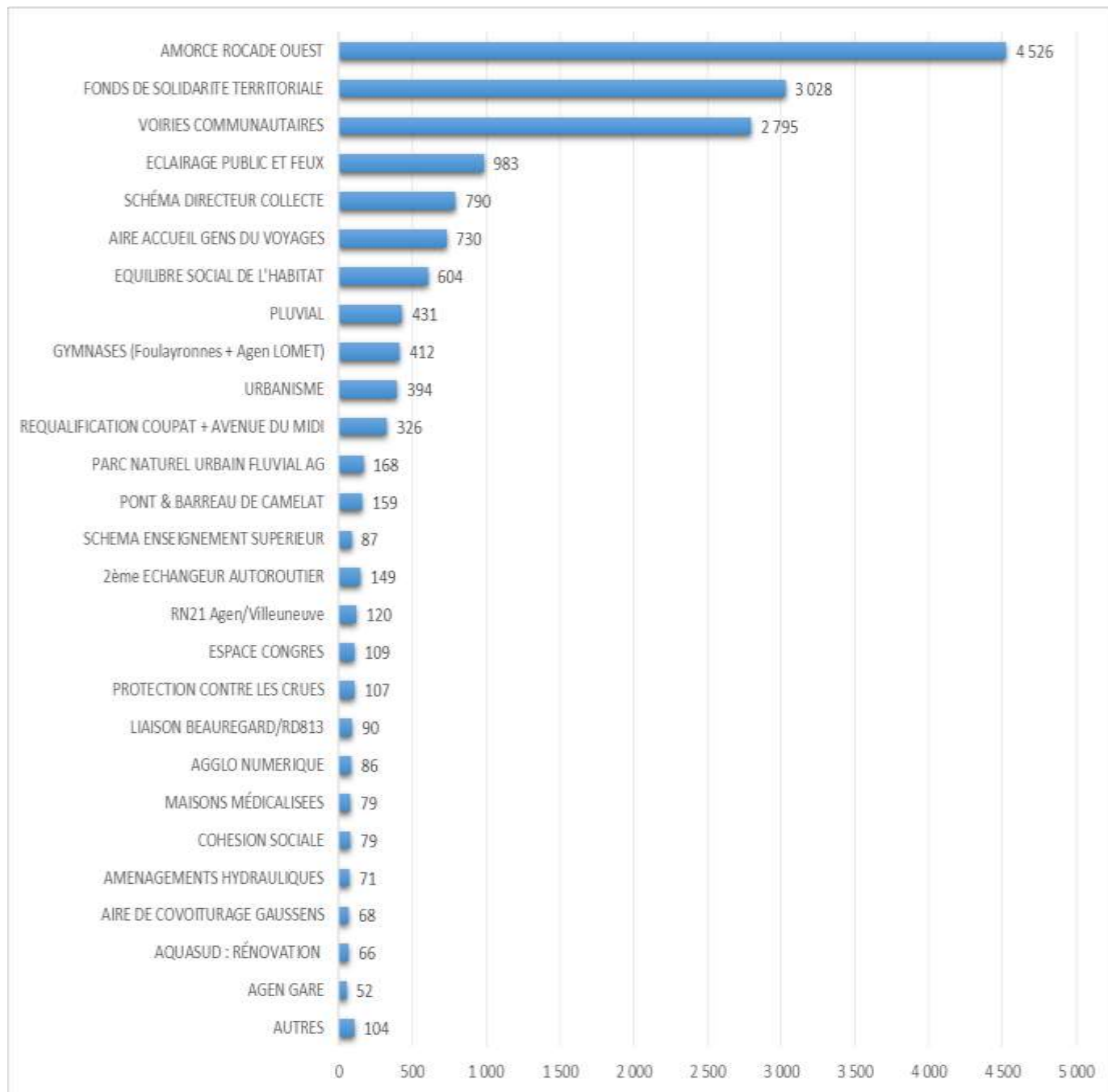


En 2016, les investissements principaux ont porté sur les acquisitions foncières, les études et le début des travaux relatifs à l'amorce de la rocade ouest (4 526K€), les voiries communautaires (2 715K€) et l'éclairage public (983K€).

Les 3 028K€ de FST versés aux communes en 2016 portaient sur :

- projets présentés au titre du FST 2011 : 23K€
- projets présentés au titre du FST 2013 : 403K€
- projets présentés au titre du FST 2014 : 637K€
- projets présentés au titre du FST 2015 : 1 179K€
- projets présentés au titre du FST 2016 : 786K€

AR PREFECTURE

047-200035459-20170406-DELIB2017_12-DE
Reçu le 20/04/2017

C - Des ratios de pilotage qui s'améliorent

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Epargne brute (hors exceptionnel)	8 124	10 999	13 198
Taux d'épargne brute	15,8%	20,5%	24,2%
Encours de dette au 31/12	75 512	68 234	67 875
Remboursement capital	7 154	7 355	8 802
Encours dette au 31/12 épargne brute	9,3 ans	6,2 ans	5,1 ans

Malgré la sensible bonification de l'épargne brute qui passe de 20,5% en 2015 à 24,2% en 2016, la forte dynamisation des dépenses d'investissement ont conduit à recourir à l'emprunt sur l'exercice 2016 à hauteur de 8M€. Toutefois, le remboursement en capital de la dette étant légèrement supérieur (8,8M€) on observe un léger désendettement sur l'exercice, l'encours de dette passant 68,2M€ à 67,9M€.

Grâce à une épargne brute optimisée, la capacité de désendettement s'en trouve de nouveau améliorée d'un peu plus d'1 an (5,1 ans au lieu de 6,2 ans).

II- BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Les effets de la négociation de l'avenant 4 au contrat de délégation de service public avec le délégataire KEOLIS finalisée mi 2015 prennent leur pleine mesure en 2016. Il est nécessaire de rappeler les objectifs d'économies que l'Agglomération s'était fixée :

- diminuer le montant de sa contribution financière à l'équilibre de la DSP versée à KEOLIS grâce à une optimisation du réseau,
- intégrer la gestion de certaines lignes de transport scolaire dans le contrat de DSP.

Le gain espéré avait été estimé à 400k€ en année pleine.

DEPENSES	2015	2016	variations	
Participation Kéolis	6 389	6 335	-54	-0,9%
Autres dépenses	1 063	478	-585	-122,4%
Amortissements	831	762	-69	-9,1%
Total	8 283	7 575	-708	-9,3%
<i>Variation</i>		<i>-708</i>		
RECETTES	2015	2016		
VT	5 742	5 616	-126	-2,2%
CG47	1 106	1 106	0	0,0%
DGD	194	194	0	0,0%
Autres	26	132	106	80,3%
Total	7 068	7 048	-20	-0,3%
NET Recettes - dépenses	-1 215	-527	688	-130,6%

Sont enregistrés également en dépenses de fonctionnement l'amortissement des acquisitions de bus et des travaux réalisés sur les dépôts de bus ou les arrêts de bus.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 9,3% par rapport à 2015.

Au niveau des recettes, le Versement Transport est en légère baisse (-2,2%) par rapport à 2015. Cette diminution est toutefois compensée en bonne partie par un remboursement d'assurance (53K€) et une augmentation de la participation au transport scolaire du CD82 (+18K€).

Cependant la baisse bien plus importante des dépenses permet pour la seconde année consécutive de réduire la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Après une diminution de 776k€ en 2015 (-39% par rapport à 2014), la subvention d'équilibre s'est élevée en 2016 à 526K€ soit une baisse de plus de 56% par rapport à 2015 où la subvention d'équilibre s'était élevée à 1 215K€.

S'agissant de l'investissement, 2016 a vu la réalisation de 976k€ (contre 336K€ en 2015) de dépenses portant à près de 60% sur des acquisitions de véhicules neufs (1 bus standard et un bus « midi ») et à un peu plus de 20% sur des travaux au dépôt de bus. Afin de financer ces investissements il a été nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 600K€

Il est à noter que le budget transport n'avait pas eu recours à l'emprunt depuis 2013 (4M€ pour financer une importante campagne de renouvellement des bus).

L'encours de dette sur ce budget s'élève à 3M€ au 31/12/2016 soit une diminution de 200K€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2015 (3,2M€).

III- BUDGET ANNEXE «ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Le budget annexe des zones d'activité économique retrace les travaux d'aménagement et les cessions de lots aménagés sur plusieurs zones déclarées d'intérêt communautaire. Lorsque l'aménagement d'une zone est achevé et que l'ensemble des terrains sont vendus, la zone est clôturée. Le déficit ou l'excédent constaté est alors transféré au budget principal.

L'année 2016 a été marquée par la réalisation des travaux d'aménagement du terrain militaire, la finalisation des aménagements de la zone Agropole 3 et l'exécution de la consignation pour la cession Pet Food (629K€) qui se neutralise par une recette équivalente. On retrouve ensuite essentiellement les charges liées au portage par l'EPFL d'une acquisition foncière sur la zone de Donnefort, des acquisitions de terrain pour les zones de Fals et la Roubiague et des aménagements de voirie sur Agropole 1 et 2.

Les dépenses et recettes réalisées en 2016 sur ce budget sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Dépenses

<i>en K€</i>	REALISE 2016
LA ROUBIAGUE ACQUISITION DE TERRAIN	66
DONNEFORT PORTAGE EPFL ET TRAVAUX	107
AGROPOLE 1 & 2 TRAVAUX VOIRIE	68
AGROPOLE 3 TRAVAUX, TERRAIN MILITAIRE ET CONSIGNATION	2 261
FALS ACQUISITION DE TERRAIN	50
SUN VALLEY ETUDE	3
Total	2 555

Recettes

<i>en Ke</i>	REALISE 2016
ROUBIAGUE VENTE DE TERRAINS	60
DONNEFORT CESSION PARKING A LA VILLE	139
DONNEFORT VENTE TERRAIN DOMITYS	1 300
AGROPOLE 1+2 CESSION CITE GOURMANDE	114
AGROPOLE 3 VENTE DE TERRAINS	280
DECONSIGNATION PET FOOD	629
AGROPOLE 3 SUBV ETAT	150
AGROPLE 3 PARTICIPATION ERDF	29
AGRO 3 TAXE AMENAGEMENT ESTILLAC	46
DONNEFORT ETUDE FAISABILITE EXT CFA	2
INTERETS DECONSIGNATIONS	2
Total	2 751

IV – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer le bilan de cette opération majeure d'aménagement

Les acquisitions de terrain nécessaires à cette opération sont réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne (EPFL) pour le compte de l'Agglomération d'Agen

En 2016, on retrouve donc :

Dépenses

<i>en K€</i>	REALISE 2016
ACQUISITION HORS EPFL	2 126
PORTAGE EPFL	716
RETROCESSION EPFL	406
ETUDES, TRAVAUX ET HONORAIRES	4 347
JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	39
COMMERCIALISATION	85
FRAIS DIVERS	3
FRAIS FINANCIERS	159
TOTAL	7 881

Le financement de ces dépenses a nécessité la réalisation en 2016, de deux emprunts pour un total de 7,7M€, le premier de 6M€ auprès d'ARKEA et le second d'1,7M€ auprès de la Caisse d'Épargne.

Comme pour toutes les zones d'aménagement économiques de ce type et de cette importance, le décalage entre dépenses (études, acquisitions foncières et viabilisation) et recettes propres (produits des cessions) est bien évidemment appelé à se combler au fur et à mesure que les lots seront commercialisés. D'où une nécessaire phase de portage financier par la collectivité.

La commercialisation quant à elle, ne peut intervenir qu'après d'importants préalables que sont, d'une part une forte mobilisation du foncier via l'EPFL et, d'autre part, de nécessaires travaux de viabilisation.

C'est pourquoi pour réduire le plus possible ce délai entre les coûts fonciers d'aménagement et les recettes liées aux cessions et constitutifs de frais financiers, les initiatives suivantes ont été prises :

- création d'Agen Garonne Entreprise, pour dans le cadre d'un réseau de partenariat d'entreprises susciter la promotion et donc la cession des terrains,
- des contacts avancés ont été pris avec les sociétés : jechange.fr, GEODIS,
- a été opportunément accéléré le lancement du deuxième échangeur autoroutier Agen-Ouest qui constitue un atout de commercialisation indéniable.

A ce stade, il est important de rappeler les principales contraintes liées à ce projet et à ses spécificités :

- un périmètre imposé,
- l'ensemble des réseaux (électricité, gaz, télécom, eaux usées) à amener depuis la RD 119 par la RD 296,
- l'aménagement de l'entrée principale de la zone par la RD 292 : après analyse multicritères l'accès par la RD 292 a été jugé le plus performant notamment en raison du lien direct avec le second échangeur autoroutier,
- la contrainte du fuseau et des emplacements réservés à la LGV-GPSO,
- le traitement paysager au regard de l'évolution du programme d'aménagement suite à la concertation publique : élargissement de la coulée verte au niveau des zones tampons avec les quartiers d'habitat environnants,
- les contraintes environnementales suite aux dossiers règlementaires : Etude d'impact, dossier CNPN (conseil national de la protection de la nature) avec mesures compensatoires imposées, certification HQE...

Ces nombreuses contraintes sont à conjuguer avec l'objectif principal du projet qui est de permettre la plus grande souplesse vis-à-vis de la commercialisation des 46 ha cessibles en phase 1 et 2 du projet.

Après l'évacuation de la ZAD et la destruction des maisons occupées en juin 2016, les travaux d'aménagement du TECHNOPOLE AGEN GARONNE ont pu avancer à un rythme élevé avec la conduite de plusieurs chantiers en parallèle afin de réaliser l'armature dorsale du TAG (jonction entre l'entrée du TAG sur la RD 292 jusqu'à la RD 296) nécessaire à la viabilisation des premiers lots commercialisés. La première tranche des travaux partant de la RD296 a été livrée en décembre 2016.

Après le terrassement et les réseaux, ce sont les travaux de revêtements qui ont permis de réaliser la voirie et la piste piétonne. Les aménagements paysagers ont été également engagés en suivant. Parallèlement, la tranche de travaux donnant sur la RD292 (Roquefort / Brax) a commencé en septembre 2016 intégrant notamment la réalisation et la mise en circulation du giratoire G1 sur la RD292 qui marquera l'entrée de la zone

Ainsi, l'épine dorsale du TAG, chantier réalisé par des entreprises locales, sera livrée à la fin de l'été 2017.

L'objectif est, dès 2017, de permettre aux porteurs de projets, d'aménager des parcelles et d'envisager les travaux et aménagements préalables à leur installation effective en parallèle.

L'avancée du chantier devrait permettre la livraison des premiers bâtiments et l'installation des premières entreprises en 2018.

V – BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »

Budget DSP AEP (Adduction d'eau potable) (TOUTES LES COMMUNES SAUF LE PASSAGE)

BUDGET AEP DSP (04)		
Ratios		
(En K€)	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	2 267	2 564
- Dépenses réelles de fonctionnement	207	129
= EPARGNE DE GESTION	2 060	2 435
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	90,9%	95,0%
- Frais financiers	3	943
= EPARGNE BRUTE	2 058	1 492
TAUX D'EPARGNE BRUTE	90,8%	58,2%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	407	4 955
VARIATION DE L'ENCOURS		4 548
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,4 ans	3,3 ans

Ce budget est géré en concession pour les réseaux d'adduction d'eau potable. Les investissements directement portés par la collectivité sont donc relativement modérés.

Avec une épargne brute maintenue à un bon niveau malgré l'augmentation des frais financiers (+940K€) et un encours de dette en forte progression (+4,5M€), l'endettement reste donc peu élevé sur ce budget. La capacité de désendettement reste donc appréciable.

BUDGET AEP DSP (04)

PPI en K€

Dépenses	2016 Dépenses	2016
AUBIAC RENFORCEMENT HARTANES	165 TRVX BRANCHEMENT AEP	28
COLAYRAC SABLLOU	134 MMP DEVOIEMENT SOUS RD 282	26
ESTILLAC DEVOIEMENT RD 656	108 PROVISION TRVX RENOUV. RIVE DROITE	24
SHL CENTRE BOURG TR3	104 BRAX CARREFOUR CARRABIN SARRO	22
ESTILLAC ROUTE DES NAUZES	102 ESTILLAC DOUBLEMENT BUSCON	18
PDC AVENUE DE LA CANDELIE	98 DEVOIEMENT LIES A PC/CU	14
LAPLUME PLACE MARCADIEU	91 FRAIS D'INSERTION	12
LAFOX RENFORT CANALISATION AAGV	90 AGEN COUVERTURE BASSIN ROUQUET	11
BON ENCONTRE RENOUV. STE RADEGONDE	84 PDC EXTENSION RESEAU CARLA BAS	11
BOE MAILLAGE BORDENEUVE	75 CASTELCULIER TVX EX SIVOM	10
STE COLOMBE RENFORT PIC ET BAR	59 SCHEMA DIR. NOUVELLE COMMUNE	10
BON ENCONTRE CHATEAU D'EAU	56 ETUDE PERIMETRE DE PROTECTION	7
SIVOZAC EXTENSION USINE	52 PDC RENFORCEMENT MONTANOU BAR	7
SAUVETERE DEMOL CHATEAU D'EAU	47 LA PLUME EXTENSION INTERMARCHÉ	6
CASTELCULIER TVX EX SIVOM	42 ETUDES	4
PROV. TRVX RENOUV. RIVE GAUCHE	40 AUBIAC RENOUV. SECTEUR GAUGELIN	3
CHATEAU D'EAU AMO	35 STE COLOMBE TVX AEP	2
BAJAMONT RENOUV. AEP	29	Total 1 625

Les investissements d'entretien et de renouvellement du réseau existant étant essentiellement réalisés par le concessionnaire, les interventions 2016 à la charge de l'Agglomération d'Agen, déléguant, ont principalement concernés des travaux de renforcement, d'extension, de dévoiement ou de sécurisation du réseau. En volume ces investissements sont en léger retrait par rapport à l'exercice (1 625K€ contre 1 825K€ en 2015).

Budget DSP Assainissement (TOUTES LES COMMUNES SAUF LE PASSAGE ET ST HILAIRE DE LUSIGNAN)

(En K€)	2015
Recettes réelles de fonctionnement	2 688
- Dépenses réelles de fonctionnement	537
= EPARGNE DE GESTION	2 151
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	80,0%
- Frais financiers	288
= EPARGNE BRUTE	1 863
TAUX D'EPARGNE BRUTE	69,3%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	8 537
VARIATION DE L'ENCOURS	3 529
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,6 ans

Ce budget est géré en affermage. Donc, contrairement au budget DSP AEP, les investissements sont essentiellement réalisés par la collectivité. C'est pourquoi, malgré le niveau d'épargne brute correct, le recours à l'emprunt est plus élevé.

La forte augmentation de l'encours constatée en 2016 (+7M€) s'explique d'une part par la perception d'emprunts à hauteur de 2,5M€ en financement des investissements réalisés en 2016 mais surtout et comme pour le budget DSP Eau, par l'intégration de l'encours de dette en provenance d'EAU47.

La conjugaison de ces deux évènements provoque un doublement de la capacité de désendettement et n'est pas sans conséquence sur la baisse du taux d'épargne brute en raison de l'augmentation des frais financiers (+602K€ par rapport à 2015).

BUDGET Assainissement DSP (06)

dépenses	PPI en K€	
	2016	2016
AGEN AVENUE DELPECH PARTIE OUEST	450	29
COLAYRAC RACC STEP AGEN	410	29
AGEN MISE EN SEPARATIF RUES MOZART ET VERLAINE	286	28
STE COLOMBE RESEAU RD296 TAG	250	23
COLAYRAC SABLLOU	250	23
ESTILLAC REPRISE RESEAUX ITV	195	21
VERSEMENTS D AVANCES	169	20
BOE RENOUV MENDES FRANCE	154	16
BE EXTENSION LAMBAU/LASCARTELADES	147	14
PDC CANALISATION BORDURE MASSE	146	14
AGEN CORNIERES	139	13
AGEN QUARTIER LACOUR TR2	93	11
ST SIXTE MOE NVLLE STEP	70	9
ESTILLAC STEP AGROPOLE	68	9
BRAX NVLLE STEP	59	8
BON ENCONTRE AUTOSURVEIL STEP J MALEZE	51	8
LAYRAC RENOUV RUE DANGLADE	50	5
BRAX STEP GAYOT + TRANSFERT	47	4
REMB CHARGES EAU 47	44	4
AGEN REFOULEMENT VERS STEP ROUQUET	37	4
TRVX CONVENTION EX SIVOM	36	3
BAJAMONT DEVOIEMENT ECOLE	34	3
LAYRAC RENOUV RESEAU RN21	32	2
BAJAMONT LIEU DIT PDC	32	2
		Total 3 551

On assiste à une baisse des investissements réalisés par rapport à 2015 (3 551K€ contre 4 561K€).

Budget Régie Eau (LE PASSAGE D'AGEN)

(En K€)	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	1 204	1 016
- Dépenses réelles de fonctionnement	863	866
= EPARGNE DE GESTION	341	150
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	28,3%	14,8%
- Frais financiers	2	8
= EPARGNE BRUTE	339	142
TAUX D'EPARGNE BRUTE	28,2%	14,0%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	450	890
VARIATION DE L'ENCOURS	236	440
CAPACITE DE DESENETTEMENT	1,3 ans	6,3 ans

Ce budget est géré en régie. Les investissements et l'entretien sont réalisés par le personnel de la collectivité.

Le taux d'épargne brute se dégrade sensiblement (142K€ contre 339K€ en 2015) en raison d'une baisse sensible des recettes qui s'explique par une diminution des volumes consommés par les usagers (-100 000 m³ entre 2015 et 2016).

REGIE AEP (05) PPI en K€

DEPENSES	2016
RESTRUCTURATION USINE RATIER	521
CANALISATION AV PYRENEES TR1	149
SECTORISATOIN TRVX COMPLEMENTAIRES	49
BR NEUF + MODIF	28
PRO RENOUEL COMPTEURS	12
REPRISES DIVERSES	10
MOBILIER USINE RATIER	6
TRAVAUX CHATEAUX D'EAU	6
FRAIS D'INSERTION	2
INTERCONNEXION AEP AGEN	2
MATERIEL D'EXPLOITATION	1
Total	786

Le niveau d'investissement est en forte augmentation par rapport à 2015 (786K€ contre 267K€). Afin d'assurer le financement de ces investissements il a été nécessaire de souscrire un emprunt de 400K€.

Les principaux investissements réalisés en 2016 ont porté sur la restructuration de l'usine Ratier et la 1^{ère} tranche du réseau de l'avenue des Pyrénées qui ont représenté plus de 85% de l'investissement total.

Budget Régie Assainissement (LE PASSAGE ET ST HILAIRE DE LUSIGNAN)

(En K€)	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	1 056	1 061
- Dépenses réelles de fonctionnement	549	636
= EPARGNE DE GESTION	507	425
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	48,0%	40,1%
- Frais financiers	8	17
= EPARGNE BRUTE	499	408
TAUX D'EPARGNE BRUTE	47,3%	38,5%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	1 020	968
VARIATION DE L'ENCOURS	236	236
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,0 ans	2,4 ans

L'épargne brute est légèrement en retrait par rapport à 2016 (408K€ contre 499K€ en 2015) en raison de l'augmentation de certaines dépenses (créances éteintes, frais financiers). Les recettes restent stables malgré une dernière augmentation de 15% de la redevance d'assainissement. Cela s'explique, comme sur le budget de la régie eau par une diminution des volumes facturés aux usagers.

L'endettement enregistre une légère baisse ce qui permet de conserver un ratio de désendettement correct.

BUDGET Assainissement Le Passage & St Hilaire (PPI en K€)

DEPENSES	2016
LP MISE EN SEPARATIF RUE GAMBETTA	206
LP TRAVAUX REHAB STEP BOUZIGUET	80
LP MISE EN CONFORMITE DEVERSOIRS ORAGE	51
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	18
AVANCES FORFAITAIRES	13
SHL TURBINE STEP	10
LP REPRISE RESEAU DEVANT UPSA	10
DIVERS POMPES	6
TVX DIVERS AMENAGEMENT	4
FRAIS D'INSERTION	2
Total	400

Après le niveau important des investissements constaté en 2015 (1 016K€) ce budget enregistre en 2016 la réalisation d'un volume d'investissement plus modeste (400K€) avec, principalement, la poursuite des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Bouziguet et la mise en séparatif de la rue Gambetta au Passage.

Budget Régie service public d'assainissement non collectif (TOUTES LES

COMMUNES)

Dépenses de fonctionnement en K€	2016
CONTROLES PERIODIQUES	41
PERSONNEL	56
FRAIS DIVERS	7
Total	105
Recettes de fonctionnement en K€	2016
REDEVANCES	119
ENQUETES VENTES	9
SUBV.AGENCE DE L'EAU	21
Total	149
<i>recettes-dépenses</i>	44

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

En 2016, comme en 2015, ce budget clôture en excédent, les recettes étant supérieures aux dépenses.

VI - BUDGET « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Dépenses de fonctionnement en K€	2016
Remboursement de frais	142
Total	142
Recettes de fonctionnement en K€	2015
travaux	142
Total	142
<i>recettes - dépenses</i>	0

Ce budget permet à l'Agglomération d'Agen d'assurer, par le biais de conventions formalisées, l'entretien des voiries communales des communes qui en ont émis le souhait.

L'Agglomération d'Agen effectue la prestation d'entretien qui est ensuite refacturée à la commune.

Ce budget est strictement équilibré par les remboursements en provenance des communes concernées.

Vu l'article L. 1612-1 à 19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-36 qui renvoi aux articles L. 2311-1 à L. 3243-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances informée en date du 29 mars 2017,

Le Bureau communautaire consulté en date du 30 mars 2017.

M. LE PRESIDENT sort de la salle et ne prend pas part au vote

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

D'APPROUVER :

- le compte administratif 2016 du budget principal (B01),
- le compte administratif 2016 des zones d'activités économiques (B03),
- le compte administratif 2016 du budget transports urbains (B09),
- le compte administratif 2016 du budget DSP eau (B04),
- le compte administratif 2016 du budget DSP assainissement (B06),
- le compte administratif 2016 du budget régie eau (B05),
- le compte administratif 2016 du budget régie assainissement (B07),
- le compte administratif 2016 du budget assainissement non collectif (B08),
- le compte administratif 2016 du budget prestations de voirie (B10),
- le compte administratif 2016 du budget Technopole Agen Garonne (B11).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 20 / 04 / 2017

Télétransmission le 20 / 04 / 2017

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR

